



IRLANDE



CARPE DIEM « DES VOYAGES A VOTRE IMAGE » - MARQUE COMMERCIALE DE CLRT VOYAGES

Parc Eurekalp - Zone d'activités Tire-Poix - 38660 ST VINCENT DE MERCUZE

Téléphone : 04.76.73.14.41 - Email : contact@carpediem-voyages.com

Site web : www.carpediem-voyages.com

VOTRE PROGRAMME

1^{er} jour LYON / Envol vers DUBLIN / BELFAST 170 km / 2h15

Rendez-vous des participants à l'aéroport de **LYON**. A votre arrivée, accueil et assistance aux formalités d'enregistrement. Envol pour **DUBLIN** sur **vol direct** Aer Lingus.

☉ Prestations à bord.

A votre arrivée, **accueil par votre guide-accompagnateur francophone** après le passage des formalités de douane et la récupération de vos bagages.

Route vers **BELFAST**, capitale de l'Irlande du Nord qui est un mélange atypique des cultures anglaise et irlandaise. Cette ville hors-norme porte en elle les traces d'une histoire douloureuse placée sous le signe de la domination britannique, de la politique et de la religion.

Grande cité industrielle et commerçante de l'ère victorienne, Belfast a survécu à trente années de « Troubles » et aux soubresauts de la guerre civile, pour s'épanouir à nouveau avec une vague de constructions nouvelles et une vie culturelle tourbillonnante. Peu de cité bénéficie d'un cadre naturel aussi superbe : elle se trouve à l'embouchure de la Lagna, à l'endroit où la rivière se perd dans la baie profonde du Belfast Lough, protégé de part et d'autre par ses collines.

☉ Déjeuner (**2 plats - thé ou café inclus**).

En cours de route, arrêt pour la **visite de MONASTERBOICE**.

La région fut évangélisée par saint Patrick lui-même, et les premiers sites monastiques de Kells et de Monasterboice, représentatifs de l'église irlandais antérieure à la romanisation du XII^e siècle, contrastent par leur style avec les monastères de Mellifont, de Slane et de Bective, soumis à l'influence continentale. Visite de l'ancien monastère de Monasterboice du VI^e siècle. Son principal attrait aujourd'hui est d'être le site de deux des plus importantes croix celtiques dont « Muiredach Cross » magnifiquement conservée malgré ses plus de 1000 ans

Arrivée à **BELFAST** dans l'après-midi.

Puis vous profiterez d'un premier aperçu par un **tour de ville** panoramique (en fonction du temps disponible, ce tour pourra être décalé au lendemain) qui vous permettra de découvrir la beauté de son architecture victorienne du 17^{ème} siècle, avec notamment :

- le **City Hall** (extérieur), bâti en 1898 sous le commandement de la reine Victoria. De style victorien et néo-baroque, le City Hall s'étend sur plus d'1 hectare,

- la **place Donegall**, qui constitue le cœur de Belfast : ses jardins sont émaillés de statues,

- la **cathédrale Sainte-Anne** (extérieur), dont la construction s'échelonna sur près de 100 ans (1899-1981), expliquant la variété de styles architecturaux,

- le **Parlement d'Irlande du Nord** (extérieur), un imposant et sobre bâtiment blanc de style classique : il se dresse au sommet d'une colline que l'on atteint par une avenue traversant un parc vallonné.

En fin de journée, installation à l'hôtel dans la région de Belfast pour **2 nuits**.

☉ Dîner (**3 plats - thé ou café inclus**) et nuit à l'hôtel.



2^{ème} jour BELFAST

☉ Petit déjeuner irlandais.

Visite guidée du **Belfast moderne** avec les fresques politiques (Murals), la ville s'est dotée d'un festival de « Street Art » et vous pourrez également voir des œuvres éphémères sur des murs du Cathedral Quarter. Waterfront.



Visite du **Titanic Center**, bâtiment impressionnant construit à la gloire des bateaux construits dans les chantiers navals de Belfast, qui non seulement raconte l'histoire du Titanic mais aussi de la marine britannique à travers les âges.

☉ Déjeuner (2 plats - thé ou café inclus).

Visite de l'**Ulster Museum** qui est un musée de référence, exposant aussi bien des objets artistiques, que culturels, ou historiques.

Promenade dans les **National BOTANIC GARDENS** qui se trouvent autour de l'université.

☉ Dîner (3 plats - thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

3^{ème} jour BELFAST / CHAUSSEE DES GEANTS / DERRY / COMTE DU DONEGAL 200 km / 3h00

☉ Petit déjeuner irlandais.

Départ vers le **comté d'Antrim**, qui offre l'un des sites naturels les plus impressionnants au monde... Son superbe littoral, ses châteaux historiques, et ses « glens » panoramiques vous laisseront un souvenir impérissable !

Arrêt dans la **plus ancienne distillerie de whiskey** (datant de 1608) à quelques miles de là : Bushmills
Après la visite, **dégustation incluse**.

Continuation à destination de la fameuse **CHAUSSEE DES GEANTS**, considérée comme étant le site naturel le plus extraordinaire d'Irlande, il est classé au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1986.

Les curieuses 40 000 colonnes de basaltes ont inspiré la légende, d'ardents débats scientifiques... un émerveillement et une curiosité sans faille !

Curiosité volcanique, la Chaussée des Géants est un site impressionnant, datant de 40 millions d'années.

Grâce à l'érosion provoquée par les vagues, ces pierres forment un immense escalier aux marches hexagonales irrégulières...



☉ Déjeuner en cours de visite (2 plats - thé ou café inclus).

Route vers **DERRY**, ville unique d'Irlande du Nord, encerclée des remparts centenaires.

Fondée au 6^{ème} siècle, Derry est la 2^{ème} ville d'Irlande du Nord. Entre mer et montagne, bordant la rivière Foyle, elle possède des remparts magnifiquement conservés construits au 17^{ème} siècle. Après de longues années d'agitation liées aux inimitiés entre loyalistes et nationalistes, le centre-ville de Derry est dorénavant vivant et agréable.

Installation à votre hôtel dans le comté de Derry/Donegal.

☉ Dîner (3 plats - thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

4^{ème} jour COMTE DU DONEGAL 140 km / 2h30

☉ Petit déjeuner irlandais.

Visite du FORT MEGALITHIQUE AN GRIANNAN. Perché à un peu plus de 240 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce mystérieux fort circulaire en pierre repose sur un site vieux de plus de 4 000 ans. La structure actuelle puise ses origines au Vème siècle, et a connu son lot de visiteurs au fil des ans : saint Patrick, les princes d'Aileach, et les Tuatha dé Danann, un peuple pré-celtique royal et mythique. Lorsque le ciel est dégagé, la vue s'étend sur Lough Swilly, l'île de Inch et pas moins de six comtés environnants, ainsi que sur le territoire écossais voisin.

Vous profiterez d'une **visite guidée** du centre-ville de **DERRY** pour découvrir notamment :

- les **remparts**, qui entourent la ville, ont été élevés entre 1613 et 1618 : ils sont composés de belles portes, bastions et offrent quelques beaux points de vue,

- l'**Hôtel de ville** (extérieur), érigé en 1890 dans le style gothique tardif : la façade sur la rivière est richement ornée et la tour d'angle possède une grande horloge à 4 faces,

- le **mémorial de guerre** « the diamond » qui s'élève sur la place centrale,

- la jolie rue **Shipquay Street**, l'une des rues commerçantes les plus pentues des îles britanniques : elle comprend plusieurs édifices notoires et imposants.

Visite du City Hall et du Tower Museum : Il retrace l'histoire de Derry De la première preuve de l'habitation humaine vers 7000 avant JC en passant par les troubles et le processus de paix. Le musée Tower se trouve à l'intérieur des murs historiques de la ville à Union Hall Place.



☉ Déjeuner (2 plats - thé ou café inclus).

Découverte de la splendide côte du Donegal avec arrêt aux falaises de **SLIEVE LEAGUE** (transfert en minibus inclus).

Formées par l'affaissement du massif de Slieve League dans la mer, ces falaises comptent parmi les plus hautes d'Europe. Entre les remous de l'océan Atlantique et le point culminant des falaises, on atteint ainsi une hauteur vertigineuse de 609 mètres. C'est un panorama stupéfiant qui se présente à vous depuis les points d'observation dédiés. Lorsque le ciel est dégagé, la baie de Donegal, Leitrim et le mont Ben Bulbin de Sligo sont tous visibles à l'œil nu.

Continuation de la route vers Donegal Town, et installation à l'hôtel.

☉ Dîner (3 plats - thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

5^{ème} jour SLIGO / MAYO 180 km / 3h30

☉ Petit déjeuner irlandais.

Vous traverserez le **comté de Sligo** qui a inspiré un des plus grands écrivains irlandais : Y.B. Yeats. *Le comté de Sligo (Contae Shligigh en gaélique irlandais) est une superbe région touristique. On ne compte plus ses innombrables sites mégalithes faits de dolmens, et autres cercles de pierre. Sans*

parler de la beauté de sa campagne, et le charme sans nom de ses petits villages aux maisons colorées !

Direction **CARROWMORE** pour la visite du **site mégalithique**.

Le dolmen de Carrowmore se compose de 5 blocs de granits formant une chambre funéraire à l'abri de l'eau et du soleil. Celui-ci daterait du Néolithique, bien qu'une polémique soutiendrait que le dolmen serait issu du Mésolithique. Mais le site de Carrowmore ne s'arrête pas à la seule présence d'un dolmen : on y dénombre également de nombreux cercles de pierres disposés tout autour du dolmen principal. Vous pourrez admirer les nombreuses tombes formant un cercle d'une vingtaine de mètres de circonférence, au périmètre ponctué de pierres dressées fièrement montant la garde et veillant au repos du défunt.



Vous traverserez ensuite le comté de Mayo.

☉ Déjeuner (2 plats - thé ou café inclus) à Foxford Woollen Mills réputée pour sa production de laine de mohair. Visite du **musée rural de Turlough**.

Immanquable avec sa façade blanche percée de fenêtres design, l'édifice abrite une importante collection d'objets usuels, utilisés par la paysannerie irlandaise entre 1850 et 1950. Le musée vous propose ainsi de découvrir plus d'un siècle d'histoire agricole, marqué par l'artisanat, le travail de la terre, et le début des machines d'exploitation modernes. Le musée est en lui-même très bien fait, et alterne expos, objets d'époques, et documentaires vidéos. Vous y découvrirez tout des métiers de la terre, de l'exploitation de l'eau, et des différentes communautés qui s'entraidaient à l'époque.

Installation à l'hôtel dans la région de Westport ou dans le Connemara.

☉ Dîner (3 plats - thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

6^{ème} jour LE CONNEMARA : abbaye de Kylemore & Galway 150 km / 3h15

☉ Petit déjeuner irlandais.

Départ à la découverte de l'étendue sauvage du **CONNEMARA**, région peuplée de moutons et chevaux sauvages. Vous y verrez certains des **paysages les plus majestueux d'Irlande** avec ses centaines de petits lacs, rivières, murets de pierre, fermes, cottages isolés, bruyère couvrant les collines, et sa côte maritime bordée de petites plages de sable.



Cet endroit isolé, situé dans le comté de Galway, offre une véritable escapade loin de la vie citadine. Deux chaînes de montagnes surplombent la région : celle à l'aspect déchiqueté, le Maumturks, et l'ensemble quartzique plus connu sous le nom de Twelve Bens. Les innombrables lacs et torrents serpentent entre les plaines vertes et il n'est pas rare d'y croiser un irlandais récoltant la tourbe dans l'une des nombreuses tourbières de la région...

Visite de l'**abbaye de Kylemore**, château néogothique avec tours et créneaux, construit entre 1860 et 1867 en granit de Dalkey. Cet ancien palais est aujourd'hui la demeure de religieuses bénédictines mais aussi un internat pour jeunes filles connu internationalement. Nichée à la base de la montagne de Duchruach, sur la côte nordique de Lough Pollacapul, au cœur des montagnes du Connemara, ce monument est reconnu comme l'un des plus romantiques.



☉ Déjeuner de saumon à Clifden (2 plats - thé ou café inclus)

Route vers **GALWAY**, chef-lieu du comté de Galway : sa situation à l'embouchure de la Corrib au fond de la baie de Galway en fait un excellent port.

La ville ressemble à une métropole bohème moderne par excellence, mais sous les apparences se cache un profond attachement aux traditions : les boutiques de souvenirs regorgent de pulls irlandais tricotés, les vitrines des bijoutiers arborent des bagues de Claddagh, les pubs s'animent au son de la musique traditionnelle et le comté possède la plus grande concentration de locuteurs gaéliques de l'île. Le passé de la ville est toujours palpable... Galway dégage un charme ancien à travers les remparts et l'emblématique arche espagnole, vestiges du vieux Galway.

En compagnie de votre guide, vous effectuerez un **tour de ville à pied** en passant par :

- la **cathédrale**, située sur le pont Salmon Weir,
- la célèbre « **Lynch house** », édifice du 16^{ème} siècle : la façade de pierre grise arbore quelques jolies sculptures dont gargouilles, larmiers moulurés, médaillons à l'effigie d'un lynx et cimier familial,
- l'« **Eyre square** », cœur de la ville moderne : vous y trouverez plusieurs monuments dont le porche Browne, des canons de la guerre de Crimée, une statue de Patrick O'Connor et celle de Liam Mellows, qui participa au soulèvement de Pâques,
- l'**arche espagnole**, ainsi nommée en souvenir de la tradition commerciale avec l'Espagne.

Installation à l'hôtel dans le comté de Clare.

☉ Dîner (3 plats - thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.



7^{ème} jour

Région de **GALWAY / BURREN / PENINSULE DE DINGLE** 250 km / 4h30

☉ Petit déjeuner irlandais.

Départ à travers les **magnifiques paysages de la région de Burren**, plateau karstique qui constitue une **merveille géologique de calcaire en terrasses unique en Europe**.

Lieu désertique aux allures lunaires, le Burren forme un des paysages les plus étranges mais aussi les plus fascinants d'Irlande. Bordé par de vertigineuses falaises, il s'incline doucement vers le Sud en étant parcouru de rivières souterraines et de gouffres.

Puis vous partez pour le Kerry en traversant la Shannon **en bac**.

☉ Déjeuner (2 plats - thé ou café inclus) en cours de visites à Tralee ou environs.

Après-midi consacrée à la découverte de la splendide **péninsule de Dingle**, qui s'élance à l'extrémité ouest du pays et qui recèle **des paysages splendides**. Elle est l'un des 3 principaux « Gaeltacht » de l'île, c'est-à-dire une région où la langue gaélique est encore utilisée.

Ici, la douceur du climat, notamment grâce aux effets du Gulf Stream, a permis le développement de la végétation. La péninsule de Dingle est une succession de collines qui se jettent dans l'océan,



entrecoupées de criques et plages. Ici, tout n'est que contraste : le bleu vif de l'océan et le vert tendre des prairies, le gris des rochers et la blancheur des plages de sable, les murs de pierre et les moutons blancs...

Au fil de la route, vous apprécierez la beauté des falaises qui s'enfoncent vers le large, des plages inexplorées, des villages celtiques et des bocages...

Visite de l'**église de Kilmalkedar**, de style roman. Datant probablement du 12^{ème} siècle, elle rappelle par son style la chapelle de Cormac à Cashel. Vous aurez l'occasion d'admirer le tympan de la porte Est et les arcs aveugles de la nef, dont les murs sont restés entièrement debout, ainsi que la pierre de l'alphabet (caractères latins gravés) et une pierre oghamique.

Installation à l'hôtel dans le comté de Kerry (région de Killarney ou Tralee).

🍷 Dîner (3 plats - thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

En option : Soirée Celtic Steps (dances folk irlandais par une ancienne troupe de Riverdance) ou **théâtre de Siamsa Tire** relatant en musique, chants et danses des légendes et mythes irlandais.

8^{ème} jour

ANNEAU DU KERRY / PARC NATIONAL DE KILLARNEY / COMTE DE CORK 180 km / 3h30

🍷 Petit déjeuner irlandais.

Départ pour le plus célèbre paysage d'Irlande, l'« **ANNEAU du KERRY** ». Vous découvrirez la beauté de cette péninsule : les montagnes de l'intérieur, hautes falaises, les petites criques et les vallons secrets, sans oublier les lacs et patchwork qui forment les champs et les îles rocheuses. La route est réputée pour les **splendides panoramas** qu'elle offre, et la végétation entretenue par le Gulf Stream.



Cette route, coincée entre les plus hautes montagnes irlandaises et l'océan Atlantique, s'étend sur près de 180 km. Elle est considérée comme l'une des plus belles routes d'Irlande. Ce sont la beauté et surtout la variété des paysages qui ont fait le succès de cette région.

Au fil de votre itinéraire, vous serez entourés de montagnes aux pentes escarpées, traverserez des vallées aux innombrables lacs et rivières, et apercevrez des plages de sable et des hautes falaises. Vous traverserez de nombreux villages tels que **CAHERSIVEEN**, ville natale de Daniel O'Connell ; **WATERVILLE**, petite station balnéaire ; **SNEEM**, remarquable résumé des paysages d'Irlande : un vieux pont de pierre, des pelouses admirables, des pubs, des maisons aux couleurs vives...

🍷 Déjeuner (2 plats - thé ou café inclus) en cours de visites.

Arrêt dans le **parc national de KILLARNEY**, officiellement le premier et le plus grand parc national d'Irlande avec ses 10 000 hectares. Véritable trésor de la nature, vous y trouverez de nombreuses plaines et collines, s'amassant au pied de lacs et montagnes majestueuses.

Visite des **jardins de Muckross** qui ont une renommée internationale pour leur beauté. Magnifiquement intégré autour du manoir de Muckross, ils offrent plusieurs petits jardins de différents styles : jardins sur roche à la japonaise, roseraies, serres, plans d'eau, et une exceptionnelle collection d'azalées et de rhododendrons.

Continuation de la route vers le Comté de Cork, et installation à l'hôtel.

🍷 Dîner (3 plats - thé ou café inclus) et nuit à l'hôtel.

9^{ème} jour Comté de CORK / DUBLIN 260 km / 3h15

☉ Petit déjeuner irlandais.

Continuation vers **DUBLIN**, qui a connu une formidable transformation en l'espace de 50 ans et s'est hissée au rang des plus belles capitales européennes.

Dublin est une ville pétrie de contradictions : catholique et anglicane, celtique sous des dehors classiques, populaire et cossue. Capitale de la république d'Irlande depuis 1949, la ville n'a pu effacer l'influence de son adversaire d'un millénaire, la Couronne britannique. Si la vitalité de Dublin ne s'est jamais démentie, comme en atteste l'exceptionnelle fécondité de ses écrivains et de ses poètes, la nouvelle prospérité de l'Irlande se manifeste aujourd'hui de façon éclatante...



Vous profiterez d'un **tour de ville guidé de DUBLIN** qui vous permettra de découvrir tous les aspects intéressants de cette ville dynamique, parsemée d'innombrables espaces verts et traversée par plusieurs petits fleuves et canaux, avec notamment :

- le célèbre **quartier géorgien** qui présente certaines des plus belles rues et maisons du 18^{ème} siècle, avec leurs portes colorées,

- le **Parlement** (fermé aux visiteurs), considéré comme l'un des éléments majeurs de la ville : bâti dans un style géorgien typique, il est aujourd'hui reconverti en siège social de la « Bank of Ireland »,

- la **cathédrale Saint-Patrick (intérieur)** : de style gothique a été bâtie au 12^{ème} siècle et fut considérablement rénovée dans les années 1860 grâce à l'aide financière de Benjamin Guinness,

- la célèbre « **O'Connell Street** », considéré comme l'équivalent irlandais des Champs-Élysées. S'étirant sur 500 mètres, pour 49 mètres de large, elle est l'une des plus larges avenues de toute l'Europe,

- l'université **Trinity College** ([des travaux sont prévus à l'automne entraînant une fermeture au public du monument, selon la date de fermeture non connue à ce jour une visite intérieure ou extérieure sera proposée](#)), reconnue pour la qualité de son enseignement, ainsi que pour les livres rares qu'elle protège jalousement dans sa bibliothèque... cette université fait figure de véritable institution ! *La plus ancienne Université d'Irlande, fondée en 1592 par la Reine Elizabeth 1^{ère} d'Angleterre, sur le modèle des universités anglaise d'Oxford et de Cambridge. Vous pourrez voir, dans sa Vieille Bibliothèque, le Livre de Kells, somptueux manuscrit enluminé au début du 9^{ème} siècle.*

☉ Déjeuner (2 plats - thé ou café inclus) en cours de visite.

Fin de journée libre.

Installation à l'hôtel à Dublin. ☉ Dîner (3 plats - thé ou café inclus) et nuit.

10^{ème} jour DUBLIN / Envol pour LYON

☉ Petit déjeuner.

Transfert en autocar vers l'aéroport de **DUBLIN**. Assistance aux formalités d'enregistrement puis envol à destination de **LYON** sur **vol direct** Aer Lingus.

☉ Prestations en vol.

A votre arrivée, récupération des bagages.

Fin de nos prestations.

N.B : Les visites et excursions mentionnées au programme peuvent être modifiées ou inversées en fonction des particularités.

■ ■ ■ Vos horaires de vols avec Aer Lingus

Vendredi 22 Septembre 2023 : Lyon / Dublin – 11h10 / 12h20

Dimanche 1^{er} Octobre 2023 : Dublin / Lyon – 12h55 / 16h10

Horaires indicatifs sous réserve de modification par la compagnie aérienne

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et, en cas de transport, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

■ ■ ■ Votre itinéraire



Prix par personne en chambre double : 1 990 €

■ ■ ■ Ce prix comprend

- Les vols Aer Lingus Lyon / Dublin / Lyon **incluant 1 bagage en soute 20 kg/pers.**
- Les transferts en car aéroport / hôtel / aéroport et autocar de tourisme local durant le circuit
- 9 nuits en hôtels 3***/3***sup. (NL) base chambre double avec bain ou douche
- Pension complète du déjeuner du jour 1 au petit déjeuner du jour 10 dont petits déjeuners irlandais, déjeuners 2 plats & dîners 3 plats (incluant thé ou café)
- Les visites telles que mentionnées au programme
- Les entrées mentionnées dans le programme : Dégustation et visite à la plus vieille distillerie Bushmills, Titanic experience, Ulster Museum à Belfast, Chaussée des Géants, Tower Museum à Derry, Falaises de Slieve League, tombes mégalithiques de Carrowmore, site de Kilmalkeddar et la pierre Ogham, jardins de Muckross, Tarbert ferry, Trinity college (sous condition d'ouverture du site) et St Patrick cathedral, National Museum à Dublin
- Guide local francophone agréé durant toute la durée du circuit
- Les taxes d'aéroport et de sécurité : 90 € (à ce jour - sous réserve de hausse)
- Assurance Assistance / Rapatriement
- Garantie APST (Garantie totale des fonds déposés)
- Pochette de voyage électronique
- Assistance à l'embarquement et l'assistance de nos représentants locaux

■ ■ ■ Ce prix ne comprend pas

- Vos dépenses personnelles, boissons et repas autres que mentionnées, etc....
- Le supplément chambre individuelle (nombre limité et en demande) : + 330 €
- Assurance Annulation / Bagages / Interruption de séjour / Protection Sanitaire : + 90 €
- Soirée optionnelle Celtic Steps ou théâtre de Siamsa Tire (7^{ème} jour) + 33 €/pers. transferts A/R inclus

Ce devis a été établi le 23/03/2023 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Il reste sous réserve d'augmentation de la part de nos prestataires de services, de la fluctuation du taux de change et de l'augmentation du coût du pétrole, et sous réserve de disponibilité des prestations. Ce devis n'a fait à ce jour l'objet d'aucune réservation.

■ ■ ■ Formalités administratives, sanitaires, informations Coronavirus

Formalités d'entrée sur le territoire :

Pour les voyageurs de nationalité française : **Passeport en cours de validité**

Nous vous invitons à consulter le site www.diplomatie.gouv.fr rubrique Conseils aux Voyageurs.

Les non-ressortissants français ou les bi-nationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Information importante : la Carte Nationale d'Identité à validité prorogée par les mairies (5 ans) n'est pas toujours acceptée dans de nombreux pays y compris certains pays de la zone Europe. Pour toute information, et afin d'éviter tout problème, veuillez consulter les formalités sur le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>.

Mineurs : L'autorisation de sortie du territoire a été rétablie depuis le 15 janvier 2017 : dans le cadre d'un voyage à l'étranger, le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger sur le site https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do, signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale et accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du parent concerné. Si l'enfant voyage avec un seul de ces deux parents, certains pays réclament la preuve que l'autre parent autorise le voyage. Il convient donc de consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination.

Formalités de santé - Vaccin(s) conseillé(s) /obligatoire(s) :

Nous vous invitons à prendre connaissance du site du Ministère des Affaires Etrangères – rubrique « conseils aux voyageurs » et plus spécifiquement concernant les rubriques « risque pays » et « santé » : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Information Infection pulmonaire - Coronavirus Covid-19 :

Certains prestataires, pays de destination ou transporteurs peuvent exiger la présentation d'un certificat d'une vaccination reconnue contre le covid-19 et/ou autre formalité, comme un test PCR, antigénique ou sérologique réalisé dans un délai précis avant le départ. La réalisation de ces formalités et son coût demeure à la charge du voyageur. Il appartient au voyageur d'estimer s'il entend se conformer à cette obligation et CARPE DIEM décline toute responsabilité si le voyageur se voyait refuser l'accès à l'un des services composant le forfait en raison d'une non-conformité à l'exigence sanitaire requise.

Il convient de suivre l'évolution de la situation sanitaire et les consignes des autorités locales. Plus d'informations et recommandations sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> ainsi que sur la plateforme <https://reopen.europa.eu/fr> de la Commission européenne.

Une mise à jour des obligations vous sera communiquée sur votre convocation environ 30 jours avant le départ.

Les conditions évoluant de jour en jour, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites mentionnés ci-dessus.

■ ■ ■ Modalités de paiement

- Acompte de 30 % à verser à la réservation
- Acompte complémentaire obligatoire de 30 % au plus tard 95 jours avant le départ
- Solde à réception de facture, au plus tard 35 jours avant le départ

Le non-respect de l'échéancier de règlement ou tout retard de paiement supérieur à 5 jours entrainera obligatoirement l'annulation des prestations et fera l'objet d'une facture de frais d'annulation conformément aux dispositions mentionnées ci-après.

En cas de paiement par chèque ANCV, des frais d'agence de 0,25 € / chèque seront facturés pour le traitement. Pour rappel les ANCV ne sont acceptés que pour les voyages au sein de l'Union Européenne.

■ ■ ■ Assurances (contrats consultables sur www.carpediem-voyages.com)

- Assurance Assistance / Rapatriement : contrat Assurever N°2897
<https://www.carpediem-voyages.com/dl-file.php?file=assurance-assistance-rapatriement.pdf>
- Assurances optionnelles complémentaires (à souscrire impérativement à la réservation de voyage) : contrat Assurever N°2898 :

Option Annulation / Bagage / Interruption de séjour / Protection Sanitaire

<https://www.carpediem-voyages.com/wp-content/uploads/Assurances-complementaires-Annulation-Protection-sanitaire-2898-contrat-decembre-2022.pdf>

Le montant des assurances souscrites (annulation, complémentaire santé etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

■ ■ ■ Frais d'annulation

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais fixés ci-dessous.

Frais d'annulation du fait d'un voyageur :

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne, sur le prix total du voyage) :

- A compter de la date de signature de l'accord jusqu'à 91 jours avant le départ : 30 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 90 et 36 jours avant le départ : 40 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 35 et 21 jours avant le départ : 50 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 20 et 15 jours avant le départ : 75 % du montant du voyage
- Annulation intervenant entre 14 jours et le jour du départ : 100 % du montant du voyage

A noter que des frais administratifs de gestion de l'annulation d'un montant de 80 euros par personne seront facturés, quel que soit la date et le motif de l'annulation. Le montant des assurances souscrites (annulation, protection sanitaire etc...) n'est jamais remboursable quelle que soit la date et le motif de l'annulation.

Changement de nom/prénom :

- Depuis la date de signature du contrat : impossibilité de changement de nom (billets d'avion émis). Une modification serait alors considérée comme une annulation entraînant les frais d'annulation ci-dessus mentionnés et la perte de la réservation. Une nouvelle réservation serait alors assujettie aux disponibilités offertes par la compagnie aérienne et au tarif en vigueur au moment de la demande de nouvelle réservation. Tout éventuel supplément serait à la charge du voyageur.

Annulation du fait de l'organisateur :

Le Tour Opérateur se réserve le droit d'annuler une date de voyage au plus tard 21 jours avant le départ si celle-ci ne réunit pas un nombre minimum de 25 participants. Dans ce cas, le voyageur serait remboursé intégralement des paiements effectués, sans indemnisation supplémentaire.

■ ■ ■ Révision du prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, le prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers y compris les taxes touristiques, d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement ; peuvent varier à la hausse ou à la baisse.

Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

Pour toute hausse supérieure à 8% et jusqu'à 20 jours du départ, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et les conséquences de l'absence de réponse.

■ ■ ■ Personnes à mobilité réduite

De manière générale, ce voyage **n'est pas adapté** aux personnes à mobilité réduite. En cas de demande particulière, merci de vous adresser à nous.

■ ■ ■ Vos données

La personne à l'origine de cette demande accepte de transmettre les données des voyageurs en vue de son exécution et garantit avoir recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation, le client déclare avoir été informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : CARPE DIEM "des voyages à votre image" Parc Eurekalp Zone d'activités Tire-Poix 38660 ST VINCENT DE MERCUZE ou un courrier électronique à contact@carpediem-voyages.com

Assurance Voyage Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : COWEN Insurance Company Limited – Entreprise d'assurance agréée à Malte sous le No. C 55905 ; ce contrat est régi par le Code des assurances français

COWEN INS

Produit : ASSURANCE VOYAGE CARPE DIEM

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat Assurance Voyage Carpe Diem a pour objectif de couvrir l'assuré en garanties d'assurance dans le cadre de ses déplacements de loisirs réservés auprès de l'organisateur du voyage souscripteur du contrat et dont la durée n'excède pas 31 jours consécutifs. C'est une assurance facultative.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Formule « Complémentaire »

- ✓ **ANNULATION DE VOYAGE**
Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement
- ✓ **BAGAGES**
Jusqu'à 2 000 € par personne
- ✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE VOYAGE**
Jusqu'au prorata temporis de vos frais de séjour non utilisées à hauteur maximale de 6 000 € par personne et de 30 000 € par événement
- ✓ **RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE A L'ETRANGER**
Jusqu'à 500 000 € par personne et 30 000 € par événement
- ✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT**
Jusqu'à 4 000 € par personne et 150 000 € par événement

Option « Protection Sanitaire »

- ✓ **ANNULATION DE VOYAGE** pour maladie liée à une épidémie
Jusqu'à 4 000 € par personne et 30 000 € par événement
- ✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie
Retour impossible jusqu'à 1 000 € par personne et 50 000 € par groupe
Frais hôteliers suite à retour impossible et suite à mise en quarantaine jusqu'à 150 € par nuit et par personne avec un maximum de 14 nuits
Frais médicaux à l'étranger suite à maladie en cas d'épidémie ou de pandémie jusqu'à 150 000 € par personne



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, à l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité à destination,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ! Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- ! Un événement, une maladie ou un accident ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat du séjour et la date de souscription du contrat d'assurance,
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ! Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ! L'Assuré doit être domicilié dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège, Monaco, Andorre, Liechtenstein, San Marin, Gibraltar, dans les DROM et dans les COM.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays recensés par le Ministère des Affaires étrangères français comme étant en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, subissant des représailles, des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens et ce quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, les pays subissant des actes de terrorisme, ayant subi des catastrophes naturelles ou une désintégration du noyau atomique ainsi que les pays subissant tout autre cas de force majeure.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture
La garantie « Annulation de voyage » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.
Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation
Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalité, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture
La garantie « Annulation de voyage » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).
Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 31 jours consécutifs.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat
L'Assuré est tenu de régler la cotisation.
- L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.
- En cas de sinistre
- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.
- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des prestations d'assistance prévues au contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.

Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise CLRT VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise CLRT VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposés dans le code du tourisme :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=20180701>

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. CLRT VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité (APST Siège 15 avenue Carnot 75017 PARIS Tel : 01 44 09 25 35 / 01 44 09 88 00 Mail : info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de CLRT VOYAGES.

Tout ce qui précède constitue l'offre préalable conformément à l'article 211-4 du Code du Tourisme, et le client certifie en avoir pris connaissance.

Date :

Signature :